
COMMISSION 4 : RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, SÉCURITÉ ET MOYENS GÉNÉRAUX

POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

41-6 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - 2019

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget pour en optimiser l'utilisation avant la clôture de l'exercice.

Comme chaque année, à l'occasion de la dernière décision modificative de l'année, les crédits d'investissement prévus sont revus pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations. Cette DM se caractérise en particulier par le report de près de 8,7 M€ de crédits consacrés aux travaux d'équipement départementaux dont 7,9 M€ sur les bâtiments.

Parallèlement, le montant estimé des travaux d'investissement réalisés en interne et comptabilisés en production immobilisée est revalorisé de 1 M€.

En matière de subventions d'équipement, les ajustements opérés se traduisent globalement par un maintien des crédits de paiement.

En fonctionnement, les ajustements des crédits budgétaires restent limités et les variations proposées se soldent globalement par une augmentation de 1 M€. Toutefois, cet accroissement porte sur des crédits inscrits en atténuation de produits (péréquation et reversement de trop perçus), qui n'entrent pas dans le périmètre des dépenses retenues dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat. Les autres modifications proposées en fonctionnement s'équilibrent.

Sur le volet des recettes, cette étape budgétaire se caractérise par une augmentation sensible des recettes de fonctionnement à hauteur de 14,3 M€, liée principalement à un ajustement à la hausse du produit des droits de mutation de 12 M€. Parallèlement, les recettes d'investissement hors emprunts augmentent de près de 2 M€ avec notamment l'inscription complémentaire de 1,1 M€ de produits liés à la vente de biens immobiliers et matériels.

Ces diverses propositions se soldent par une réduction du recours à l'emprunt de 23,4 M€ qui passe de 86,3 M€ à 62,9 M€.

Après ces ajustements, l'équilibre de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 s'établit conformément au tableau ci-après :

	Dépenses				Recettes			
	BP+DM1 en M€	DM2 en M€	Crédits votés en M€	Variation	BP+DM1 en M€	DM2 en M€	Crédits votés en M€	Variation
Fonctionnement <i>dont travaux en régie</i>	870,50	+ 1,05	871,55	+ 0,1 %	985,50	+ 14,30	999,80	+ 1,5 %
					5,50	+ 1,00	6,50	+ 18,2 %
Investissement * <i>dont production immobilisée</i>	226,71	- 8,19	218,52	- 3,6 %	25,44	+ 1,95	27,40	+ 7,7 %
	5,50	+ 1,00	6,50	+ 18,2 %				
Total	1 097,21	- 7,14	1 090,07	- 0,7 %	1 010,95	+ 16,25	1 027,20	+ 1,6 %
Ajustement sur l'emprunt d'équilibre					86,27	- 23,40	62,87	- 27,1 %

* hors reprise du résultat, emprunt revolving, emprunt de refinancement et emprunt d'équilibre, yc travaux en régie

I – Une augmentation des recettes résultant essentiellement de la revalorisation du produit des droits de mutation et de l'inscription de produits de cessions

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent de 14 299,7 K€ du fait principalement de la hausse anticipée du produit des droits de mutation de 12 000 K€ par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif. Ce montant traduit la tendance observée depuis le début de l'année et est ainsi actualisé à 185 000 K€.

L'évolution positive des produits de fonctionnement s'explique également par les éléments ci-après :

- la revalorisation de 1 000 K€ du produit de la production immobilisée dans le cadre des opérations réalisées en interne par le service travaux de la direction de la gestion des routes départementales ;
- l'augmentation de 593,8 K€ des attributions du fonds de péréquation fondé sur les droits de mutation à titre onéreux en raison d'un produit du fonds national mis en répartition plus élevé que celui prévu initialement ;
- une actualisation de 157,89 K€ des produits de loyers et de récupérations de charges locatives ;
- l'inscription de 493 K€ de produits exceptionnels correspondants notamment à des remboursements suite à des sinistres et à l'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs.

En revanche, il est procédé à certains ajustements sur les lignes de participations qui se soldent par une baisse globale de 202,49 K€. Sont notamment réduits de 431,96 K€ les différents concours versés par la CNSA.

2 – Les recettes d'investissement

L'augmentation de 1 952,91 K€ des recettes d'investissement hors emprunts résulte essentiellement de l'inscription de 1 069,58 K€ de recettes complémentaires dans le cadre de la vente de biens immobiliers et de matériels.

Il est également inscrit 532,57 K€ de participations supplémentaires sur des opérations menées ou des dispositifs pilotés par le Département dont 650,79 K€ de financement attendu de l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Il est par ailleurs procédé à un ajustement à la hausse de 400,57 K€ des recettes relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs dont des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance.

II – Une réduction des dépenses réelles liée principalement à des reports de crédits sur des opérations en maîtrise d'ouvrage

COMMISSION 1 – DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	21 482,40	+ 45,28	21 527,68
11 – Routes, Voirie et infrastructures	11 249,31	- 9,95	11 239,36
12 – Aménagement et développement des territoires	898,15	- 5,00	893,15
13 – Aménagement numérique du territoire	206,62	0,00	206,62
14 – Tourisme	1 694,70	- 5,00	1 689,70
15 – Innovation, Attractivité, Europe	465,82	- 4,69	461,13
16 – Economie sociale et solidaire	754,21	- 31,00	723,21
17 – Agriculture	4 109,77	+ 156,59	4 266,36
18 – Environnement	2 103,82	- 55,67	2 048,15
Crédits d'investissement	67 564,54	+ 1 363,51	68 928,05
11 – Routes, Voirie et Infrastructures	47 615,37	+ 803,39	48 418,76
12 – Aménagement et développement des territoires	7 563,90	+ 850,26	8 414,16
13 – Aménagement numérique du territoire	4 182,43	- 7,90	4 174,53
14 – Tourisme	291,30	+ 5,87	297,17
15 – Innovation, Attractivité, Europe	1 794,74	+ 76,80	1 871,55
16 – Economie sociale et solidaire	4,96	0,00	4,96
17 – Agriculture	1 879,84	- 1,99	1 877,84
18 – Environnement	4 232,00	- 362,92	3 869,07
Total Développement équilibré du territoire	89 046,94	+ 1 408,80	90 455,74

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Encours d'autorisation de programme	218 641,00	+ 1 340,07	219 981,07
11 – Routes, Voirie et Infrastructures	108 830,01	+ 923,77	109 753,78
12 – Aménagement et développement des territoires	56 931,61	- 40,37	56 891,24
13 – Aménagement numérique du territoire	21 436,19	0,00	21 436,19
14 – Tourisme	368,43	0,00	368,43
15 – Innovation, Attractivité, Europe	13 143,69	+ 147,88	13 291,57
17 – Agriculture	5 096,05	- 54,43	5 041,61
18 – Environnement	12 835,02	+ 363,23	13 198,25

Politique 11 – Routes, Voirie et Infrastructures

La réduction des crédits de fonctionnement de 9,95 K€ résulte essentiellement d'un ajustement à la baisse de 13,89 K€ des lignes relatives à l'achat de fournitures de voirie.

L'augmentation de 803,39 K€ des crédits d'investissement s'explique principalement par le rephasage sur l'exercice de 1 500 K€ de crédits alloués au financement des travaux d'extension du réseau de métro de Rennes Métropole pour permettre un versement complémentaire en fin d'année comme prévu dans l'avenant n° 2 à la convention financière. En revanche, 366,3 K€ de crédits destinés au financement de la rénovation de la ligne ferroviaire Rennes - Châteaubriant sont reportés afin d'ajuster les inscriptions au planning de réalisation de l'opération. 168,9 K€ de crédits de participation versée à SNCF réseau dans le cadre de l'opération de suppression du passage à niveau de Saint-Médard sont également rephasés sur les exercices ultérieurs pour tenir compte du calendrier de versement, de même que 135,6 K€ de crédits inscrits au titre du financement de l'opération d'amélioration de la ligne ferroviaire Rennes - Redon afin de les adapter au nouvel échéancier de versement du solde.

La révision de 923,77 K€ de l'encours d'autorisation de programme se justifie notamment par une actualisation de 539,86 K€ de l'enveloppe affectée au programme de grosses réparations du réseau routier afin de permettre la signature dès début 2020 de conventions dans le cadre de la prise en charge des travaux réalisés par les communes sur les routes départementales dans le cadre de l'aménagement de centres-bourgs. Il est également procédé à l'augmentation de 599,17 K€ de l'enveloppe destinée à l'acquisition de matériels roulants de voirie par le service garage pour permettre d'engager de nouvelles commandes dès le début d'année prochaine. En revanche, l'AP relative au programme d'entretien des ouvrages d'art est réduite de 244,53 K€ afin de l'ajuster aux montants des travaux engagés.

Politique 12 – Aménagement et développement des territoires

Les crédits de fonctionnement baissent de 5 K€ en raison notamment de la réduction de 15 K€ des crédits inscrits au titre de la contribution annuelle versée au syndicat mixte Mégalis Bretagne. En revanche, il est prévu 10 K€ de crédits dans le cadre du financement du prochain forum de l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Les crédits d'investissement enregistrent une hausse de 850,26 K€ du fait principalement du rephasage sur l'exercice de 653,9 K€ de crédits relatifs au fonds de solidarité avec les communes de moins de 2 000 habitants (FST) pour permettre d'honorer le règlement de dossiers. De même, 130,31 K€ sont inscrits en complément sur les crédits

contrats de territoire alloués au financement des bâtiments communaux et 72,5 K€ au titre du dispositif du bouclier rural afin de les adapter aux besoins réels de paiement.

La baisse de 40,37 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux montants des aides effectivement attribuées des enveloppes sur les dispositifs de soutien aux territoires.

Politique 13 – Aménagement numérique du territoire

La réduction des crédits d'investissement de 7,9 K€ s'explique principalement par un report de crédits sur le projet Bretagne Très Haut Débit afin de les ajuster au calendrier prévisionnel de la seconde phase du programme.

Il est par ailleurs prévu l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de 99 K€ par redéploiement de crédits pour permettre le lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un réseau de très haut débit radio en Ille-et-Vilaine.

Politique 14 – Tourisme

La diminution de 5 K€ des crédits de fonctionnement résulte de la restitution de crédits destinés à l'achat de panneaux de signalisation touristique afin de les ajuster aux besoins réels.

L'augmentation des crédits d'investissement de 5,87 K€ s'explique par le rephasage sur l'exercice de crédits contrats de territoire en faveur du développement touristique afin de permettre le règlement de dossiers.

Politique 15 – Innovation, Attractivité, Europe

Les crédits de fonctionnement diminuent de 4,69 K€ en raison d'un ajustement à la baisse des crédits prévus en matière de subventions.

Il est à noter l'ouverture d'une autorisation d'engagement d'un montant de 5,5 K€ pour permettre l'octroi d'une participation à l'Université Rennes 2 dans le cadre de la réalisation d'une étude confiée aux étudiants du Master « Audit urbain » sur le logement des mineurs non accompagnés. Ce dossier sera soumis à l'examen lors de la commission permanente de décembre prochain.

La hausse de 76,8 K€ des crédits d'investissement correspond principalement au rephasage sur l'exercice de 77,89 K€ de crédits affectés au financement des pôles d'équilibre afin de les adapter aux besoins réels de paiement.

La révision de 147,88 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte essentiellement d'un ajustement à la hausse de 149,69 K€ de l'enveloppe destinée au financement des travaux d'amélioration de l'accessibilité de la ZAC Ker Lann pour tenir compte d'une réévaluation de la contribution du Département dans le cadre d'un avenant au protocole d'accord conclu avec Rennes Métropole qui sera présenté prochainement à la commission permanente.

Politique 16 – Economie sociale et solidaire

La diminution des crédits de fonctionnement de 31 K€ s'explique par la restitution de crédits inscrits au titre du financement de projets innovants d'économie et sociale et solidaire au regard des besoins de paiement.

Politique 17 – Agriculture

Les crédits de fonctionnement augmentent de 156,59 K€ en raison principalement de la revalorisation de 168,88 K€ de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Gestion Locative Bâtiments Biotechnologie résultant des ajustements effectués sur ce budget dans le cadre de la décision modificative.

La baisse de 1,99 K€ des crédits d'investissement et de 54,43 K€ de l'encours d'autorisation de programme est due essentiellement à la diminution de l'enveloppe destinée au programme en faveur de l'agriculture afin de l'ajuster aux montants effectivement attribués.

Politique 18 – Environnement

La réduction des crédits de fonctionnement de 55,67 K€ résulte principalement du report de 48,99 K€ de crédits en matière de subventions destinées à des projets de développement des énergies renouvelables ou à des innovations dans le domaine de la biodiversité afin de les adapter aux besoins réels de cette année.

Les crédits d'investissement sont réduits de 362,92 K€ du fait notamment d'un report de 252,58 K€ de crédits inscrits au titre de l'acquisition de matériels destinés aux espaces naturels sensibles. Il est par ailleurs reporté 71 K€ de crédits dédiés à la restauration du viaduc de Corbinières à Guipry-Messac et 35 K€ de crédits affectés au projet d'aménagement de la pointe du Grouin afin de les ajuster aux calendriers prévisionnels de ces opérations. En revanche, 45,79 K€ de crédits sont rephasés sur l'exercice pour permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur plusieurs sites des espaces naturels sensibles.

L'augmentation de l'encours d'autorisation de programme de 363,23 K€ s'explique notamment par la revalorisation de 181,3 K€ de l'enveloppe consacrée à des études sur les sites des espaces naturels sensibles pour permettre leur lancement d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, l'AP relative à l'opération de restauration du viaduc de Guipry-Messac est augmentée de 150 K€ pour permettre d'engager les travaux en début d'année prochaine.

COMMISSION 2 – EGALITE DES CHANCES

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	185 759,73	+ 273,52	186 033,25
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	24 790,11	- 333,72	24 456,39
22 – Autres cycles d'enseignement	175,45	0,00	175,45
23 – Culture	7 637,81	- 16,88	7 620,93
24 – Sport	2 845,94	+ 99,80	2 945,73
25 – Jeunesse	1 114,06	- 21,00	1 093,06
26 – Famille, Enfance, Prévention	149 196,36	+ 545,33	149 741,69
Crédits d'investissement	51 671,97	- 6 649,03	45 371,94
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	45 715,52	- 6 116,19	39 599,34
23 – Culture	646,33	- 74,45	571,88
24 – Sport	3 990,14	- 77,82	3 912,31
25 – Jeunesse	2,01	0,00	2,01
26 – Famille, Enfance, Prévention	1 317,97	- 380,57	937,40
Total Egalité des chances, citoyenneté	237 431,70	- 6 375,51	231 056,19

	157 917,71	+ 278,38	158 196,09
Encours d'autorisation de programme			
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	144 044,45	+ 264,47	144 308,93
23 – Culture	2 481,17	- 33,69	2 447,48
24 – Sport	7 817,62	- 2,40	7 815,22
25 – Jeunesse	2,04	+ 50,00	52,04
26 – Famille, Enfance, Prévention	3 572,43	0,00	3 572,43

Politique 21 – Enseignement 2^{ème} Degré

Les crédits de fonctionnement sont diminués de 333,72 K€ du fait notamment du report de 185,99 K€ de crédits inscrits au titre de la reprise des accès au réseau Internet et de raccordement des collèges. Il est par ailleurs procédé à une réduction de 109,42 K€ des lignes de dépenses de fonctionnement des collèges, principalement sur l'énergie, afin de les ajuster aux besoins réels sur 2019.

La baisse des crédits d'investissement de 6 116,19 K€ s'explique principalement par le report sur les exercices ultérieurs de 4 545,9 K€ de crédits sur le programme de restructuration et d'extension des collèges, et notamment sur l'opération de rénovation du collège Gandhi à Fougères et sur le projet de réhabilitation du collège du Val d'Anast, afin de tenir compte des décalages dans les calendriers de réalisation. Par ailleurs 1 045 K€ de crédits affectés au plan numérique éducatif départemental sont reportés afin de les adapter à l'état d'avancement du programme et d'un ajustement du périmètre du référentiel d'équipements informatiques des collèges.

La revalorisation de 254,47 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte notamment de l'actualisation de 889,45 K€ des AP destinées au programme de réhabilitation et d'extension des collèges, dont 600 K€ pour le collège de Bain-de-Bretagne, afin de les caler aux coûts actualisés des opérations. En revanche, l'enveloppe consacrée à la mise en œuvre du plan numérique éducatif est diminuée de 545 K€ du fait notamment d'une adaptation du périmètre du référentiel d'équipements informatiques des collèges.

Politique 23 – Culture

Les crédits de fonctionnement sont réduits de 16,88 K€ en raison notamment du report de 42 K€ de crédits réservés à la mise en réseau des ressources numériques des médiathèques. Les crédits en matière de subventions sur le dispositif des aides à l'emploi des bibliothèques sont diminués de 23,99 K€, compte tenu d'un niveau moindre des demandes. En revanche, il est rephasé sur l'exercice 60,61 K€ de crédits contrats de territoire en faveur des actions culturelles pour permettre d'honorer le paiement de dossiers.

La réduction des crédits d'investissement de 74,45 K€ correspond notamment au report en 2020 de 45 K€ de crédits destinés au nouveau dispositif d'aide en matière d'équipement au bénéfice des acteurs culturels en raison du décalage dans sa mise en œuvre. Il est également rephasé sur les exercices ultérieurs 46,7 K€ de crédits dédiés à l'acquisition de fonds d'ouvrage afin de les ajuster aux besoins réels d'ici la fin de l'année. Par contre, il est inscrit 17,25 K€ de crédits contrats de territoire complémentaires pour permettre d'honorer le paiement de dossiers de financement d'équipements culturels.

La diminution de 33,69 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique essentiellement par un ajustement aux montants engagés de l'enveloppe relative à l'acquisition de fonds d'ouvrage par les Archives départementales.

Politique 24 – Sport

L'augmentation de 99,8 K€ des crédits de fonctionnement s'explique essentiellement par le rephasage sur l'exercice de 59,51 K€ de crédits contrats de territoire pour permettre le règlement de dossiers et l'inscription complémentaire de 38 K€ de crédits en matière de subventions pour le soutien de manifestations sportives ayant une forte attractivité sur le territoire.

Les crédits d'investissement sont diminués de 77,82 K€ en raison principalement du report de 79,82 K€ de crédits de contrats de territoire destinés au financement des équipements sportifs territoriaux afin de les ajuster au rythme de réalisation des projets subventionnés.

Politique 25 – Jeunesse

La réduction des crédits de fonctionnement de 21 K€ résulte principalement d'un ajustement à la baisse de 30 K€ des crédits inscrits au titre de l'accompagnement du Centre régional information jeunesse Bretagne en raison d'un nombre de projets portés par le réseau IJ en lien avec les politiques départementales pour la jeunesse moindre que prévu.

Dans le cadre de cette étape budgétaire, il est proposé l'ouverture d'une nouvelle AP d'un montant de 50 K€ pour permettre le financement d'un projet de tiers-lieu d'innovation social porté par l'Université Rennes 2 dont le dossier sera soumis prochainement à la commission permanente.

Politique 26 – Famille, Enfance, Prévention

Les crédits de fonctionnement augmentent de 545,33 K€ en raison notamment de l'inscription de 200 K€ de crédits supplémentaires dans le champ de la protection de l'enfance pour permettre le financement de nouvelles mesures d'intervention à domicile. De même, la ligne relative aux allocations versées au titre de l'accueil assuré par un tiers digne de confiance est par ailleurs abondée de 175 K€ afin de couvrir les besoins d'ici la fin de l'année. Pour permettre la prise en charge des mineurs non accompagnés et faire face au rythme des arrivées, il est également nécessaire d'inscrire 176,62 K€ de crédits complémentaires destinés aux dépenses d'hébergement à l'hôtel.

La baisse de 380,57 K€ des crédits d'investissement s'explique principalement par le report de 467,44 K€ de crédits alloués à l'accompagnement des établissements du secteur de la protection de l'enfance dans le financement d'opérations de restructuration et de travaux visant à améliorer les conditions d'accueil des jeunes pour tenir compte de l'état d'avancement des projets subventionnés. En revanche, pour permettre le paiement de dossiers, les crédits contrats de territoire affectés au financement de bâtiments destinés à l'accueil de jeunes enfants sont augmentés de 88,37 K€.

COMMISSION 3 – SOLIDARITES

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	398 008,74	+ 217,58	398 226,31
31 – Personnes handicapées	150 657,93	- 7,72	150 650,22
32 – Personnes âgées	131 677,39	- 3,78	131 673,61
33 – Insertion	114 101,71	+ 266,28	114 367,99
34 – Actions sociales diverses	66,50	0,00	66,50
35 – Economie sociale et solidaire	979,92	- 35,48	944,44
36 – Logement	525,28	- 1,73	523,55
Crédits d'investissement	20 489,30	- 2 340,94	18 148,36
31 – Personnes handicapées	1 700,00	- 404,98	1 295,02
32 – Personnes âgées	2 600,59	- 1 180,22	1 420,37
33 – Insertion	292,82	+ 19,96	312,78
34 – Actions sociales diverses	7 139,80	- 471,67	6 668,13
35 – Economie sociale et solidaire	536,46	- 296,03	240,42
36 – Logement	8 219,64	- 8,00	8 211,64
Total Solidarités	418 498,03	- 2 123,36	416 374,67

	72 520,02	- 578,91	71 941,10
Encours d'autorisation de programme			
31 – Personnes handicapées	4 476,03	- 296,42	4 179,61
32 – Personnes âgées	9 553,64	- 452,52	9 101,12
33 – Insertion	500,63	- 7,85	492,78
34 – Actions sociales diverses	21 021,87	+ 219,96	21 241,83
35 – Economie sociale et solidaire	942,69	0,00	942,69
36 – Logement	36 025,15	- 42,07	35 983,08

Politique 31 – Personnes handicapées

La baisse de 7,72 K€ des crédits de fonctionnement s'explique par un ajustement de crédits sur la ligne relative à la comptabilisation des remises gracieuses de dette.

La diminution de 404,98 K€ des crédits d'investissement et de 296,42 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte du report ou de la restitution de crédits destinés au financement des opérations de construction ou de rénovation des établissements accueillant des personnes handicapées du fait du retard de réalisation de projets initialement programmés cette année.

Politique 32 – Personnes âgées

La diminution des crédits de fonctionnement de 3,78 K€ porte essentiellement sur un ajustement à la baisse des crédits destinés à la comptabilisation des remises gracieuses de dette.

La réduction des crédits d'investissement de 1 180,22 K€ s'explique par le rephasage sur les exercices ultérieurs de crédits alloués au financement de travaux d'investissement des structures pour personnes âgées, conséquence du report sur les prochaines années d'opérations initialement prévues en 2019.

La révision à la baisse de 452,52 K€ de l'encours d'autorisation de programme se justifie par un ajustement aux montants attribués de l'enveloppe consacrée au subventionnement des opérations de restructuration des établissements pour personnes âgées.

Politique 33 – Insertion

Les crédits de fonctionnement sont augmentés de 266,28 K€ en raison principalement de l'inscription de 225,98 K€ de crédits supplémentaires pour permettre la comptabilisation des admissions en non-valeur de recouvrement des indus d'insertion présentées dans le cadre de cette session.

La hausse de 19,96 K€ des crédits d'investissement résulte du rephasage sur l'exercice de crédits destinés au financement d'opérations immobilières et d'équipements d'associations partenaires dans le champ de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion pour permettre le versement du solde de dossiers.

La réduction de 7,85 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un ajustement aux montants engagés de l'enveloppe affectée au soutien de projets d'investissement de structures associatives dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Politique 34 – Actions sociales diverses

Les crédits d'investissement sont réduits de 471,67 K€ du fait principalement du report de 516,89 K€ de crédits affectés à l'opération de restructuration et d'agrandissement du centre départemental d'action sociale de Dol-de-Bretagne en lien avec l'ajustement de l'échéance du prochain appel de fonds du mandataire, la Société publique locale (SPL) Construction publique d'Ille-et-Vilaine. En revanche, dans le cadre du projet de réalisation de l'espace social commun de Maen Roch, 76,22 K€ de crédits sont rephasés sur l'exercice pour permettre le versement d'un nouvel appel de fonds de la SPL.

La révision de 219,96 K€ de l'encours d'autorisation de programme correspond à l'augmentation de l'enveloppe relative à la construction de l'espace social commun de Maen Roch afin de l'ajuster au coût actualisé de l'opération.

Politique 35 – Coopération et solidarité internationales

La diminution de 35,48 K€ des crédits de fonctionnement résulte principalement du report de 20,59 K€ de crédits en matière de subventions et de la restitution de 9,5 K€ de crédits prévus pour l'accueil des délégations étrangères.

Les crédits d'investissement sont réduits de 296,03 K€ du fait du rephasage sur les exercices ultérieurs de crédits inscrits dans le cadre de la coopération avec le Mali portant sur l'électrification dans des communes rurales afin de les adapter à l'état d'avancement du projet.

Politique 36 – Logement

La diminution de 1,73 K€ des crédits de fonctionnement s'explique notamment par un report de 4,7 K€ de crédits inscrits au titre du projet de fidélisation des bailleurs afin de les adapter aux besoins réels de paiement.

Les crédits d'investissement sont réduits de 8 K€ en raison du report de crédits contrats de territoire sur le volet de l'habitat afin de les adapter aux besoins réels.

La baisse de l'encours d'autorisation de programme de 42,07 K€ est le résultat principalement d'un ajustement aux montants effectivement attribués des AP relatives au financement du parc privé. Il est à noter la revalorisation de 1 320 K€ de l'AP solidarité urbaine par le redéploiement de crédits inscrits initialement sur les enveloppes allouées au financement du logement social public compte tenu d'une programmation moindre que prévu.

COMMISSION 4 – RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, SECURITE ET MOYENS GENERAUX

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	265 251,78	+ 511,91	265 763,68
40 – Ressources humaines	167 871,37	0,00	167 871,37
41 – Finances, Moyens des services	64 052,39	+ 509,50	64 560,83
42 – Sécurité	33 328,01	+ 2,41	33 330,42
Crédits d'investissement	81 486,05	- 2 004,95	79 921,09
40 – Ressources humaines	88,80	0,00	88,80
41 – Finances, Moyens des services	66 844,29	- 114,85	66 729,44
42 – Sécurité	14 552,96	- 1 450,10	13 102,86
Total Ressources humaines, finances, sécurité et moyens généraux	346 737,82	- 1 053,04	345 684,78

Encours d'autorisation de programme	72 914,08	+ 3 575,63	76 489,71
40 – Ressources humaines	156,87	0,00	156,87
41 – Finances, Moyens des services	36 587,45	+ 3 397,95	39 985,41
42 – Sécurité	36 169,76	+ 177,68	36 347,44

Politique 41 – Finances, Moyens des services

L'augmentation de 509,5 K€ des crédits de fonctionnement résulte notamment de l'inscription de 794,03 K€ de crédits destinés à la comptabilisation de charges exceptionnelles portant notamment sur l'annulation de titres émis sur exercices antérieurs et la mise en jeu pour 120 K€ d'une garantie d'emprunt accordée par le Département à l'association Espace Kiêthon. Parallèlement, une recette exceptionnelle d'un même montant est inscrite afin de réclamer la somme correspondante à l'association. Par ailleurs un ajustement à la hausse de 199,8 K€ est opéré sur les prélèvements au titre des fonds de péréquation pour tenir compte des montants définitivement notifiés. Il est également procédé à l'inscription de 117,4 K€ de crédits complémentaires pour permettre la comptabilisation des

admissions en non-valeur et des créances éteintes présentées dans le cadre de cette session. Pour l'un des dossiers, il avait été provisionné une somme en 2016 pour faire face au risque de non recouvrement. Dès lors, la charge résultant de l'admission en non-valeur correspondante sera couverte par la reprise de provision constituée à cet effet.

En revanche, il est enregistré une réduction de 200 K€ des charges financières tenant compte de l'évolution toujours favorable des taux d'intérêt.

Les crédits sur les lignes de fonctionnement des bâtiments des services sont diminués de 181,15 K€, notamment sur les dépenses d'électricité et les frais d'assurances afin de les adapter aux besoins réels. Par ailleurs, il est procédé au report de 130,45 K€ de crédits sur les lignes d'honoraires afin de les adapter aux dépenses qui seront effectivement réalisées cette année.

La baisse des crédits d'investissement de 114,85 K€ s'explique notamment par le report de 850 K€ de crédits destinés au projet d'acquisition en VEFA de nouveaux locaux au Village des collectivités à Thorigné-Fouillard compte tenu du rephasage du dépôt du permis de construire par le constructeur. 262,8 K€ de crédits sont également reportés sur les exercices ultérieurs pour la partie relative aux locaux techniques du Département du projet de réalisation de la plateforme logistique mutualisée sur le site du Hil à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, afin de les caler sur l'état d'avancement des travaux.

Par ailleurs, il est prévu une inscription complémentaire de 440 K€ pour permettre des acquisitions supplémentaires de matériels informatiques.

Enfin, il est également prévu une inscription supplémentaire de 440 K€ en remboursement du capital de la dette liée à la consolidation d'un prêt avec des échéances trimestrielles.

L'encours d'autorisation de programme est augmenté de 3 397,95 K€ en raison principalement de l'inscription de crédits de subventions à hauteur de 3 500 K€ pour le financement du projet de transfert des services de la Préfecture vers de nouveaux locaux acquis en VEFA dont la décision de principe a été prise lors de la commission permanente de septembre dernier.

Politique 42 – Sécurité

La hausse de 2,41 K€ des crédits de fonctionnement s'explique principalement par un ajustement de crédits en charges exceptionnelles pour permettre l'annulation de titres émis sur exercices clos.

La réduction de 1 450,1 K€ des crédits d'investissement s'explique notamment par le rephasage sur les exercices suivants de 999,2 K€ de crédits affectés au programme de construction ou de restructuration des casernes au regard de l'état d'avancement de certaines opérations. Par ailleurs, il est reporté 406 K€ de crédits sur la partie relative aux locaux du SDIS dans le cadre du projet de construction de la plateforme logistique mutualisée afin de les adapter au planning actualisé des travaux.

La révision à la hausse de 177,68 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement de l'augmentation de 267,84 K€ de l'AP relative à la réalisation des locaux du SDIS de la plateforme commune pour la caler au coût actualisé de l'opération. En revanche, il est réduit de 56,2 K€ l'enveloppe destinée au programme de maintenance des casernes afin de l'ajuster aux montants des travaux engagés.

En conclusion, je vous propose :

- ***d'approuver le projet de décision modificative n° 2 2019 du budget principal détaillé dans le tableau ci-joint et les documents budgétaires ; le vote est effectué suivant la nomenclature budgétaire au niveau du chapitre.***
- ***d'approuver les autorisations de programme et d'engagement telles qu'elles sont présentées dans les états annexés au projet de décision modificative.***
- ***d'approuver la création des autorisations de programme et d'engagement millésimées 2019 suivantes :***

Code	Objet	Encours
ESRIF009	Etude Master Audit Urbain Logement MNA	5 500,00 €
EDSPI007	Tiers-lieu d'innovation social universitaire	50 000,00 €
THDRI001	Très Haut Débit Radio	99 000,00 €

- ***d'approuver le projet de décision modificative n° 2 2019 des budgets annexes tel qu'il figure dans les documents budgétaires et dont les montants sont synthétisés dans le tableau joint ;***
- ***d'opérer la reprise de la provision pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 73 500 € constituée en 2016 pour faire face au risque du non recouvrement de créances relatives à la récupération d'aides économiques (imputation 78-01-7817).***

LE PRESIDENT
Jean-Luc CHENUT